



# **Lutte contre l'illettrisme, formation de base des adultes et formation de leurs formateurs en Suisse romande: état des lieux**

**Benoît Michel  
Janvier 2006**



La FDEP, Fondation pour le Développement de l'Éducation Permanente, dont la devise est "Former pour développer sans exclure", a pour objectif de promouvoir la formation de base des adultes, les formations continues destinées aux publics les plus défavorisés et celles orientées vers des modalités de développement ayant pour principes la proximité, la polyvalence et la participation.

## **Table des matières**

1	Introduction.....	1
2	Les institutions impliquées dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes.....	2
2.1	Caractéristiques des institutions .....	2
2.2	Mesures de formation proposées .....	3
3	Caractéristiques des publics cibles .....	5
4	Les formatrices et formateurs .....	6
4.1	Caractéristiques des formatrices et formateurs.....	6
4.2	Formation et qualifications des formatrices et formateurs.....	7
4.3	Formations internes - externes.....	7
4.3.1	UPCGe - Université populaire de Genève.....	8
4.3.2	UOG - Université ouvrière de Genève.....	8
4.3.3	Association Français en jeu .....	9
4.3.4	Association Lire et Ecrire - Suisse romande .....	10
4.4	Appréciation des formations de formateur/trices existantes (cert. FSEA1, brevet...) .	10
4.5	Professionnalisation des formatrices et formateurs.....	12
5	Conclusion.....	14
5.1	Synthèse.....	14
5.2	Recommandations.....	16

## 1 Introduction

Le mandat confié à la FDEP (Fondation pour le développement de l'éducation permanente) par la FSEA (Fédération suisse pour la formation continue) consiste à dresser un état des lieux des structures et moyens mis en œuvre actuellement en Suisse romande dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et de la formation de base des adultes, avec un accent particulier mis sur la situation de la formation des formatrices et formateurs travaillant avec ces publics.

Ce mandat s'inscrit dans le cadre du projet national de lutte contre l'illettrisme conduit sous l'égide de l'Office fédéral de la Culture (OFC) et constitue le volet romand du mandat confié par l'OFC à la FSEA, qui vise notamment une professionnalisation des formatrices et formateurs travaillant avec ces publics.

En vue de dresser cet état des lieux, il s'est agi dans un premier temps d'identifier les institutions de formation concernées en Suisse romande, en fonction des publics visés par leurs formations respectives. Deux catégories ont été retenues: d'une part les institutions proposant spécifiquement des formations "lire et écrire" destinées aux personnes francophones scolarisées qui, selon la définition du rapport du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation - CSRE, *"maîtrisent mal les compétences à traiter les informations écrites (lire et écrire principalement) que l'école obligatoire est censée leur transmettre et jugées indispensables à la vie actuelle"*<sup>1</sup>; d'autre part les institutions proposant d'autres formations de base pour adultes couvertes dans la définition proposée par le groupe de travail cantonal vaudois sur la formation élémentaire: *"Par «formation élémentaire des adultes», on entend les connaissances de base nécessaires à toute personne, suisse ou d'origine étrangère, habitant le canton de manière stable, pour s'insérer valablement - tant socialement que professionnellement - dans la collectivité locale. Ces connaissances de base sont liées aux savoirs essentiels et comprennent des connaissances linguistiques (expression orale, lecture, écriture), l'aptitude en calcul élémentaire, l'aptitude en informatique de base, ainsi que les aptitudes à apprendre. S'ajoutent à ces savoirs de base la prise en compte de la connaissance des ressources locales, des us et coutumes du lieu et de son histoire, de l'exercice des droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté. La formation élémentaire des adultes vise à fournir à plus ou moins long terme les outils nécessaires à une autonomie personnelle (économique et sociale), condition sine qua non d'un apport positif à la collectivité locale et cantonale"*<sup>2</sup>.

Les définitions retenues ne s'excluent certes pas, les formations "lire et écrire" étant comprises dans la "formation de base des adultes". La prise en compte de l'ensemble de la formation de base pour adultes a cependant pour conséquence qu'un état des lieux exhaustif de toutes les mesures existant en Suisse romande ne s'avère pas réaliste. En effet, les frontières de la "formation de base des adultes" sont mouvantes, et rendent dès lors extrêmement difficile un recensement de toutes les institutions qui offrent ces types de formation. Nous avons donc tenté d'identifier dans chaque canton romand quelques institutions représentatives qui travaillent spécifiquement avec les publics concernés. Cette option implique certes une relativisation des données, notamment chiffrées, obtenues, mais elle permet néanmoins de mettre en évidence les éléments essentiels du paysage de la lutte contre l'illettrisme et de la formation de base des adultes en Suisse romande.

Trois démarches ont été conduites pour la réalisation de cet état des lieux: un questionnaire<sup>3</sup> adressé à une trentaine d'institutions de Suisse romande, sept entretiens avec des responsables d'institutions, ainsi que l'analyse des documents mis à disposition par les diverses institutions.

Ce rapport rendra compte d'abord des caractéristiques principales des institutions impliquées en Suisse romande dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes et des formations qu'elles offrent, puis des caractéristiques des publics touchés par les diverses mesures offertes, des caractéristiques des formatrices et formateurs concernés et de leur propre formation, pour enfin proposer quelques pistes de réflexion et recommandations quant à la formation et à la professionnalisation des formatrices et formateurs concernés par les publics visés.

Une enquête sur les mesures prises au niveau cantonal a parallèlement été réalisée auprès des autorités des cantons romands par la FSEA. N'ayant eu connaissance que des réponses apportées par trois des sept cantons romands, les résultats de cette enquête n'ont pas été inclus dans ce rapport.

---

1 "L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème", Rapport de tendance CSRE no 5, Aarau 2002

2 "Note au Conseil d'Etat au sujet de la Formation élémentaire des adultes", GTFE, Lausanne juillet 2005

3 Cf. annexe

## 2 Les institutions impliquées dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes

### 2.1 Caractéristiques des institutions

Le questionnaire élaboré pour notre enquête a été adressé à 30 institutions de Suisse romande, et 25 d'entre elles ont répondu: 20 institutions à but non lucratif (associations, fondations, etc., dont Lire et Ecrire, actif sur l'ensemble de la Suisse romande avec 9 sections, mais compté ici comme une seule institution), 3 organismes d'Etat (également à but non lucratif) et 2 institutions à but lucratif. Ce taux de réponse réjouissant (plus de 83%), ainsi que la disponibilité et le sérieux avec lesquels les organismes sollicités ont accepté une rencontre pour un entretien, illustrent bien leur engagement. Les informations données sur les "autres institutions travaillant dans votre canton/région avec les mêmes types de publics" ont permis d'identifier seulement une douzaine d'institutions non contactées pour l'enquête, ce qui permet de faire l'hypothèse d'une forte représentativité des réponses obtenues par rapport aux thématiques abordées.

**Tableau 1: Taux de réponses au questionnaire**

	FR	BE-JU	GE	NE	VD	VS	FCH (L+E)	Total
<b>Quest. envoyés</b>	2	4	12	4	5	2	1	30
<b>Réponses</b>	2	4	8	4	4	2	1	25

Plus de 90% des institutions déclarent collaborer, parfois certes de manière ponctuelle ou informelle, avec d'autres institutions de leur région/canton. Autant souhaitent intensifier ou se disent prêtes à développer ces collaborations existantes ou avec de nouvelles institutions, par exemple "*dans le cadre des programmes actuellement réalisés ou de programmes ayant les mêmes objectifs que les nôtres*", "*avec d'autres institutions qui accueillent les personnes migrantes et/ou travaillent dans le domaine de l'illettrisme*", ou "*développer encore plus systématiquement un travail complémentaire de réseau avec les autres organismes de formation de base présents dans chaque région. Tel est du reste l'un des objectifs de la campagne de sensibilisation que Lire et Ecrire prévoit pour la période 2006-2009*"; ou encore "*développer des collaborations sur des sujets très concrets avec les autres associations qui ont des pôles d'expertise (sur les publics migrants, peu scolarisés, phonétique, pédagogie de base, apprendre à apprendre...)*". Les partenariats ou collaborations avec d'autres institutions au niveau international ne concernent par contre qu'un quart des institutions, principalement des associations présentes sur l'ensemble de la Romandie, voire du territoire national (Universités populaires, ou Lire et Ecrire par exemple qui participe actuellement à deux projets européens: le séminaire thématique "Pratiques et politiques d'alphabétisation et d'acquisition des savoirs de base", et le projet "Renforcer la dimension émancipatrice dans l'alphabétisation des adultes en Europe").

Les moyens les plus cités par les institutions pour atteindre leurs groupes cibles sont la diffusion de papillons-imprimés et le bouche-à-oreille, suivis d'Internet. Viennent ensuite, cités par plus de la moitié des institutions, les articles de journaux et les réseaux tels que réseaux associatifs, d'aide à l'insertion ou socioprofessionnels, communautés de migrants, organismes communaux ou cantonaux, ORP-Offices régionaux de placement. Moins de la moitié mentionnent l'affichage et un quart seulement les annonces publicitaires; enfin radio et surtout télévision ne sont apparemment des canaux d'information que très peu utilisés.

**Tableau 2: Moyens utilisés pour atteindre les groupes cibles (pourcentage d'institutions utilisant ces moyens)**

Bouche à oreille	Imprimés, papillons	Internet	Articles de journaux	Réseaux divers	Affichage	Annonces publicitaires	Radio	TV
87%	87%	74%	57%	57%	43%	26%	17%	4%

Dans leurs commentaires, nombre d'institutions, notamment des associations, insistent sur l'importance des réseaux pour leur stratégie de communication: "*information périodique régulière de nos réseaux*", "*communication de proximité auprès de professionnels de l'aide à l'insertion et de la santé*", "*membre de divers organismes regroupant les communautés migrantes ou de groupes défendant leurs intérêts*"; ou encore, comme le signale Lire et Ecrire: "*nos statistiques à ce sujet montrent que le meilleur moyen pour atteindre les adultes en situation d'illettrisme est la construction d'un réseau avec différents services et offices sociaux, d'autres intermédiaires, d'autres institutions actifs dans la formation de base; nous atteignons également notre public à travers des manifestations (p. ex. stands d'informa-*

tion)", ceci bien entendu en complément de tous les autres moyens mentionnés plus haut, y compris une présence médiatique à travers la radio et la télévision.

Si l'on considère globalement les pourcentages des sources de financement pour l'ensemble des institutions ayant répondu à l'enquête, la prise en charge de formations par des organismes officiels tels que ORP, services sociaux, etc. ainsi que les subventions aux institutions représentent chacune 41% des sources de financement des institutions. Environ 17% du financement provient des cotisations des membres des associations, de dons divers (Loterie nationale, entreprises, paroisses, fondations, etc.), de ventes ou de contributions ponctuelles. Enfin, les apports financiers des participants ne représentent globalement qu'environ 8% du financement.

**Tableau 3: Sources de financement (pourcentages globaux)**

Financement par instances officielles (ORP, services sociaux...)	Subventions à l'institution	Autres formes de financement (dons, cotisations, etc.)	Participation financière des participant-e-s	Subventions aux participants (chèque formation, etc.)
41 %	41,1 %	17 %	8,4 %	1,6 %

Les sources de financement varient cependant considérablement selon les institutions. Pour un peu plus de la moitié des institutions, les subventions constituent la première source de financement, couvrant de 35% à 100% des budgets des institutions; sont concernés ici principalement les organismes et associations qui travaillent avec des publics migrants, pas ou très faiblement qualifiés et/ou en situation de précarité, ainsi que l'association Lire et Ecrire. Pour un peu moins de la moitié des institutions, la première source de financement provient de la prise en charge, partielle ou totale, des frais de formation par des organismes officiels tels que ORP, services sociaux, RMR, etc., qui couvrent selon les cas et selon les types de formations proposées de 55% à 100% des frais de formation de l'institution; sont concernées surtout les institutions à but lucratif et celles qui travaillent beaucoup avec des publics de demandeurs d'emplois ou en réinsertion professionnelle. La seconde source de financement provient, pour un peu moins d'un tiers des institutions, de la participation financière des participant-e-s aux formations, et couvre selon les institutions, de 10% à 40% des frais de formation, et pour un peu plus d'un quart des institutions de dons, cotisations et autres financements ponctuels. A noter que, pour certaines institutions, les sources de financement indiquées ne couvrent pas que des activités de formation, mais l'ensemble des activités de ces organismes (accueil et intégration des migrants, lutte contre l'illettrisme, etc.). Ainsi, par exemple, Lire et Ecrire *"n'est pas une institution de formation d'adultes, mais une association qui contribue à donner une réponse au problème social de l'illettrisme à travers des actions de sensibilisation, formation, prévention et recherche. La formation d'adultes en situation d'illettrisme ne concerne qu'une partie du travail de l'association."* Enfin, il convient de relever que pour certaines institutions le bénévolat constitue également une ressource financière importante, voire la principale, à travers les prestations gratuites fournies. Pour l'UPCGe par exemple, le bénévolat représente 46% des ressources et les subventions 24% seulement; ces 46% correspondent aux salaires qui devraient être versés si les formateurs/trices bénévoles étaient salariés, et étaient pour 2004 équivalents à une masse salariale de 445'00 francs.

## 2.2 Mesures de formation proposées

Si cinq institutions (soit le 20%) répondent offrir des formations spécifiques dans le domaine "lire et écrire", toutes disent proposer des "formations de base pour adultes"<sup>4</sup>: plus de 80% des institutions offrent des cours de langue (français oral, lecture, écriture, alphabétisation), 60% et plus des formations en lien avec la gestion de la vie quotidienne et la socialisation, ou l'informatique de base, presque la moitié des formations au calcul élémentaire, et plus du tiers des formations visant à "apprendre à apprendre" et d'autres formations (culture générale, bilan de compétences, autres langues, projets professionnels ou d'insertion, cuisine, couture, sérigraphie, santé, etc.).

**Tableau 4: Formations proposées**

Lire et écrire	Langue (alphabétisation, oral, lecture, écriture)	Calcul élémentaire	Informatique de base	Gestion de la vie quotidienne, socialisation	Apprendre à apprendre	Autres formations
20 %	84 %	46 %	60%	67 %	35 %	42 %

Les diverses offres de formation visent toutes, avec des accents et des approches spécifiques liés à leurs publics cibles respectifs, à faciliter l'insertion sociale, culturelle et/ou professionnelle des participant-e-s.

<sup>4</sup> Selon les définitions évoquées plus haut en page 1.

Ainsi les objectifs généraux annoncés par l'association Lire et Ecrire, dont les cours sont ouverts à des adultes de langue maternelle française ou étrangère mais qui s'expriment bien en français et qui ont été insuffisamment voire pas du tout scolarisés ou ont rencontré des difficultés pendant leur scolarité, sont:

- *accroître l'autonomie des participants et notamment la capacité à gérer l'apprentissage dans la continuité (apprendre à apprendre);*
- *accroître la capacité d'expression et de compréhension à tous les niveaux;*
- *donner accès à d'autres cours de formation, voire à une formation professionnelle;*
- *permettre l'intégration à la vie en société à travers une meilleure maîtrise de la langue;*
- *accroître la participation citoyenne : connaître ses droits, participer activement à la vie de la société à tous les niveaux.*

*Il convient de relever que ces objectifs ne pourront être atteints simultanément avec tous les participants. Ils doivent être adaptés au niveau de connaissances et de compétences de chaque participant et au projet qui l'a amené à suivre un cours. Ces projets diffèrent d'une personne à l'autre.*

*L'enseignement étant différencié, les objectifs de chaque cours sont spécifiques. Toutefois, la formation d'adultes en situation d'illettrisme implique des objectifs dépassant la simple acquisition de compétences linguistiques : le/la formateur/trice veillera à prendre en compte des objectifs d'ordre méthodologique et logique, social et personnel.*

*Les cours «Lire et Ecrire» ont pour but d'offrir, à un public d'adultes illettrés ou analphabètes, les bases en lecture en écriture et en calcul nécessaires à la réalisation de leurs objectifs, qu'ils soient d'ordre professionnel ou privé. Ces cours prennent en compte les motivations et projets émanant des apprenants eux-mêmes. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture se fait donc au travers de la réalisation d'objectifs individuels divers mais toujours concrets. Par exemple :*

- *Sur le plan professionnel, la maîtrise de l'écrit peut favoriser la recherche d'une place de travail, son maintien, ou encore un reclassement professionnel. Par ailleurs, nos cours offrent la possibilité de se préparer au démarrage d'une nouvelle formation et d'être accompagné tout au long de cette formation.*
- *Sur le plan de la vie quotidienne, la maîtrise de l'écrit peut permettre de suivre la scolarité de ses enfants, d'être indépendant dans la gestion de ses affaires (paiements, correspondance, etc.), de prendre part à la vie sociale (associative, culturelle, politique).*
- *Sur le plan personnel, la maîtrise de l'écrit peut permettre une revalorisation de soi et de ses connaissances, l'émergence de projets de développement personnel, l'indépendance et la découverte du plaisir de lire.*

Globalement, les principaux objectifs visés par les diverses formations proposées comme formation de base des adultes et destinées prioritairement aux personnes en situation de précarité économique et sociale, peuvent se résumer ainsi:

- Permettre l'acquisition des connaissances de base indispensables pour la vie quotidienne, afin de rendre les participant-e-s autonomes dans la plupart des situations courantes et à leur place de travail, voire, à travers le développement de techniques d'apprentissage et de raisonnement logique, leur permettre d'entrer dans un processus de formation qualifiante;
- Favoriser l'intégration des migrants en Suisse par l'apprentissage de la langue locale, voire une alphabétisation, et développer l'aisance dans la communication orale et écrite, en proposant un cadre de formation adapté à leurs situations particulières;
- Favoriser l'intégration socio-culturelle et l'insertion sociale, la communication dans l'environnement local;
- Favoriser l'intégration civique, tant des migrants que des autochtones, en développant ou améliorant les connaissances sur la vie en Suisse, sur les institutions politiques et culturelles, sur l'environnement socio-institutionnel suisse, sur les droits et devoirs des étrangers, des citoyens, des travailleurs, etc.
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des participants: acquisition de connaissances techniques et développement des compétences sociales et relationnelles (augmentation de la confiance en soi, des capacités à apprendre, de l'autonomie, du réseau de contacts), bilan de compétences, définition d'un projet professionnel réaliste, réalisable et durable, techniques de recherche d'emploi; apprentissage du français dans une perspective professionnelle, voire de l'italien, du portugais ou de l'espagnol qui sont parfois nécessaires dans certains milieux professionnels; initiation à l'informatique; familiarisation avec les aspects sociaux et économiques.

Les formations ont lieu principalement en soirée (90% des institutions) et en journée (près de 60% des institutions), dans une cinquantaine de localités de Suisse romande. En 2004, plus de 150 cours "lire et écrire", correspondant à plus de 10'300 heures de cours, ont été donnés à près de 1'500 personnes en

situation d'illettrisme, et plus de 500 cours de "formation de base", soit pas loin de 65'000 heures de cours, à plus de 8'400 participant-e-s.

Au terme des formations, la plupart des institutions délivrent une attestation de participation (sous certaines conditions, notamment relatives au taux de présence), avec parfois des précisions quant aux contenus de la formation, aux objectifs atteints ou aux compétences acquises; dans un petit tiers des institutions, les participant-e-s peuvent obtenir un certificat s'ils passent avec succès les examens correspondants.

### 3 Caractéristiques des publics cibles

Les publics qui suivent les formations proposées sont composés globalement à près de 85% de personnes immigrées. Seules les institutions qui ont pour objectif spécifique l'insertion ou la réinsertion professionnelle reçoivent des participants majoritairement autochtones (environ 60%).

Par ailleurs, les trois quarts des participant-e-s aux formations sont des femmes. Une seule institution, active dans la réinsertion professionnelle, fait état d'un taux de participants masculins supérieur à 50%. Pour les institutions qui ont pu fournir les données nécessaires, la majorité des participant-e-s (environ 65%) ont entre 26 et 50 ans, près de 18% ont moins de 26 ans et 16% plus de 50 ans. Enfin, plus de 60% des participant-e-s sont sans emploi, contre 26% seulement en emploi, le solde étant composé notamment de retraités, personnes à l'AI ou femmes au foyer.

Un peu moins de 40% des participant-e-s environ n'ont suivi que la "scolarité obligatoire" et 30% pas de scolarité du tout ou une scolarité partielle, alors que moins d'un quart a bénéficié d'une formation générale ou professionnelle (partielle ou totale) de niveau post-scolarité obligatoire. A titre d'exemple, une institution a fait sur la base des fiches d'inscription une estimation de la scolarisation de ses participant-e-s aux cours d'alphabétisation d'une part, de français d'autre part. Il en ressort que 63% des participant-e-s à ses cours de français ont suivi une scolarité obligatoire complète ou partielle, 15% une formation de niveau secondaire II et 22% une formation de niveau supérieur (la majorité des diplômes obtenus n'étant pas reconnus en Suisse!). Pour les cours d'alphabétisation, 5% des participant-e-s ont déclaré être non scolarisés, 30% avoir suivi une scolarité obligatoire complète ou partielle et 9% une formation de niveau secondaire II. *"Mais 56% n'ont pas donné d'information à ce sujet lors de l'inscription; cette question paraît en effet délicate pour les personnes non scolarisées, qui ne fournissent généralement pas l'information"*.

Les formations proposées touchent donc surtout des immigrant-e-s, principalement des femmes, n'ayant pas d'accès ou des possibilités d'accès limitées aux offres privées ou aux autres offres publiques existantes en raison de leurs ressources financières, de leur situation professionnelle ou familiale, mais aussi du fait que ces offres sont le plus souvent inappropriées par rapport à des publics fréquemment pas ou peu scolarisés, et ne maîtrisant pas la langue française.

L'estimation, sur une échelle de très insuffisantes (valeur 1) à bonnes (valeur 4), du niveau des compétences de base des participant-e-s dans les domaines de la langue (oral, lecture, écriture), du calcul élémentaire, de l'informatique de base, de la capacité à communiquer en français, de la gestion de la vie quotidienne / socialisation et de l'aptitude à apprendre s'est révélée difficile pour les institutions, notamment en raison de l'absence d'évaluation formalisée et d'indicateurs, de détermination du moment de l'évaluation, et de l'hétérogénéité fréquente des populations concernées. Globalement, avec des variations parfois significatives selon les publics visés par les diverses institutions, les compétences de base sont jugées plutôt insuffisantes (valeurs moyennes proches de 2), voire entre très insuffisante et plutôt insuffisantes en ce qui concerne les compétences de base en informatique.

**Tableau 5: Estimation du niveau de compétences des participant-e-s  
(1 = très insuffisantes, 2 = plutôt insuffisantes, 3 = suffisantes, 4= bonnes.**

Domaines:	Langue (oral, lecture, écriture)	Calcul élémentaire	Informatique de base	Capacité à communiquer en français	Gestion de la vie quotidienne, socialisation	Apprendre à apprendre
	2.04	2.19	1.75	2.14	2.22	2.07

L'association Lire et Ecrire a procédé en mars 2004 à une enquête sur les participant-e-s à ses formations. Il est intéressant à titre de comparaison par rapport aux données globales mentionnées ci-dessus et qui portent sur l'ensemble des institutions ayant répondu à notre questionnaire, de relever ici quelques-uns des résultats obtenus dans le cadre de cette enquête avec une population par définition de "personnes en situation d'illettrisme". Si l'on retrouve pour l'ensemble des participant-e-s aux formations de Lire et Ecrire en mars 2004 une majorité de femmes (70%), une analyse plus fine montre que le pourcentage des hommes et des femmes est presque identique (51% contre 49%) si l'on ne

considère que les participants de langue maternelle française. La forte majorité de femmes se retrouve donc principalement parmi les participant-e-s qui ne sont pas de langue maternelle française. En ce qui concerne la nationalité, le taux de participant-e-s de nationalité suisse représente le double (31%) du pourcentage obtenu dans notre enquête. La pyramide des âges correspond approximativement; par contre, 57 % des participants aux cours ont une activité professionnelle salariée, alors qu'ils ne sont que 26% à avoir un emploi dans notre enquête. Au niveau de la scolarisation, dans les deux cas environ 70% des participant-e-s n'ont pas été scolarisés ou ont suivi au maximum une scolarité obligatoire de 9 ans. Les données récoltées par Lire et Ecrire montrent de manière plus fine que, pour la population concernée, 10% des participant-e-s n'ont pas été scolarisés du tout, 7% moins de 3 ans, et 22% entre 4 et 6 ans seulement.

## 4 Les formatrices et formateurs

### 4.1 Caractéristiques des formatrices et formateurs

Les 23 institutions qui ont fourni des données sur leurs formateurs/trices emploient plus de 850 formateurs/trices, dont plus des trois quarts sont des femmes (76% de femmes et 24% d'hommes). Si l'on fait abstraction des 6 institutions qui, n'accueillant que des participantes femmes, n'emploient que des formatrices, les résultats obtenus pour les 17 autres institutions montrent que le rapport formatrices - formateurs ne varie que très peu: 73% de formatrices et 27% de formateurs (l'association Lire et Ecrire toutefois fait exception, avec un taux de formatrices dépassant 94%). Les autres résultats des analyses des caractéristiques des formateurs/trices ne changent pas non plus, ou de manière non significative, si l'on ne considère que ces 17 institutions (résultats en italique dans les tableaux)<sup>5</sup>.

**Tableau 6: Statut de salarié/bénévole des formatrices et formateurs**

<b>Bénévoles</b>	69 % (69%)	<b>Femmes</b>	79 % (75 %)
		<b>Hommes</b>	21 % (25 %)
<b>Salariés</b>	31 % (31 %)	<b>Femmes</b>	85 % (82 %)
		<b>Hommes</b>	15 % (18%)

Près de 70% des formateurs/trices sont bénévoles. On constate toutefois des différences importantes selon les institutions. Les institutions à but lucratif, celles qui travaillent principalement avec les ORP ou les organismes de réinsertion professionnelle, ainsi que les institutions qui sont des organismes d'Etat n'emploient que des formateurs/trices salariés. Les associations travaillent au contraire essentiellement avec des formateurs/trices bénévoles, parfois encadrés par quelques formateurs/trices salariés.

**Tableau 7: Taux d'emploi des formatrices et formateurs**

<b>- de 150 h</b>	85 % (83 %)	<b>Femmes</b>	74 % (70 %)
		<b>Hommes</b>	26 % (30 %)
<b>+ de 150 h</b>	15 % (17 %)	<b>Femmes</b>	88 % (86 %)
		<b>Hommes</b>	12 % (14 %)

Nous avons demandé aux institutions de préciser le taux d'emploi des formateurs/trices, en prenant comme référence les critères de la certification eduQua: plus ou moins de 150 heures de formation données annuellement dans l'institution. Cet indicateur présente un intérêt par rapport à la problématique des qualifications des formateurs, dans la mesure où la certification eduQua requiert que tous les formateurs "non occasionnels", c'est-à-dire ceux dont l'activité de formateur/trice dépasse 150 heures par année, soient en possession du "certificat FSEA1 ou équivalent", ceci indépendamment de leur statut de bénévole ou de salarié. Globalement, seuls 15% des formateurs/trices ont un taux d'emploi qui dépasse 150 heures par année, et devraient donc, selon la norme eduQua, être au bénéfice de qualifications de niveau FSEA1 au moins. Pour les formateurs/trices qui dispensent moins de 150

<sup>5</sup> A noter que certaines institutions n'ont pas pu fournir toutes les données pour tous les items du questionnaire. Les pourcentages indiqués sont donc toujours calculés sur la base des données effectivement reçues.

heures de formation par année, donc pour 85% des formateurs/trices concernés, aucune qualification pédagogique n'est requise par la norme eduQua. Celle-ci précise toutefois: *"Si l'institution emploie des formateurs occasionnels, elle doit bénéficier de l'encadrement d'une personne ayant les compétences pédagogiques appropriées (ayant par ex. le brevet fédéral de formateur d'adultes ou diplôme équivalent). Celle-ci garantit l'échange au niveau méthodologique et didactique, ainsi que l'amélioration des compétences en formation d'adultes"*.

Enfin, si l'on considère le critère genre, on constate que les formatrices sont plus souvent salariées (33%) que les formateurs (25%), et qu'elles sont moins souvent "occasionnelles" (donc moins de 150 heures de formation dispensées annuellement) que les hommes (82% contre 92%).

**Tableau 8: Statut et taux d'emploi des formatrices et formateurs selon le genre**

	Bénévoles	Salariés	- de 150 h	+ de 150 h
<b>Femmes</b>	67 % (67 %)	33 % (33 %)	82 % (82 %)	18 % (18 %)
<b>Hommes</b>	75% (75 %)	25 % (25 %)	92 % (92 %)	8 % (8 %)

## 4.2 Formation et qualifications des formatrices et formateurs

Il n'a pas été possible, à travers les questionnaires remplis par les 25 institutions, de dresser un état des lieux précis des qualifications pédagogiques des plus de 850 formateurs/trices actifs dans ces institutions. Nous souhaitons un descriptif différencié des différentes qualifications pédagogiques cumulées de chacun des formateurs/trices, que nombre d'institutions n'ont pas pu fournir par manque d'informations disponibles, ou pas fourni tel quel. Des données récoltées, il ressort toutefois que moins de 3% des formateurs/trices n'ont aucune formation pédagogique, alors que plus des trois quarts ont suivi une formation pédagogique spécifique interne à l'institution qui les emploie. Par ailleurs, dans un peu plus de la moitié des institutions, certifiées eduQua, les formateurs qui exercent leur activité plus de 150h par année ont au moins une qualification de niveau certificat FSEA1. Ainsi, globalement, sur la base des données fournies par 23 institutions, on peut estimer qu'outre la formation interne spécifique à chaque institution, environ 8% au moins des formateurs/trices sont au bénéfice du certificat FSEA1, environ 2,5% ont le brevet fédéral de formateur/trice, 1% un diplôme de formateur/trice de niveau 3 (CEFA, DIFA, DUFA), 2% une licence en Sciences de l'éducation, et plus de 20% une autre formation pédagogique (enseignant primaire, enseignant secondaire, formation pédagogique spécifique à un domaine, etc.).

La très grande majorité ne dispose donc pas d'une qualification de formateur/trice d'adultes reconnue, mais a néanmoins suivi une formation de formateurs/trice, le plus souvent interne, liée aux spécificités de leur institution, ainsi que diverses formations continues.

## 4.3 Formations internes - externes

En effet, plus de 70% des institutions affirment proposer une ou des formations internes (de base ou continue) à leurs formateurs/trices. *"Aujourd'hui, une formation pédagogique devient incontournable par rapport à la diversité et aux exigences du public cible"*. Les formations proposées varient en durée et contenus selon les institutions et selon les formateurs/trices concernés (en fonction notamment de leur taux d'emploi et de leur statut). Selon les institutions, les formateurs/trices ont "droit" annuellement à un certain nombre d'heures ou de jours de formation (jusqu'à 10 jours). Ces formations sont en général partiellement ou totalement prises en charge financièrement par les institutions. *"Notre association encourage et permet à ses collaborateurs d'acquérir une formation permanente correspondant à leurs attentes et aux besoins de l'association. Nous n'hésitons pas à recourir à des intervenants externes ou centres de formation reconnus pour nous offrir des formations sur mesure"*. Certaines institutions offrent également la possibilité à leurs collaborateurs/trices d'entreprendre des formations certifiantes, notamment en formation d'adultes.

Les activités de formation sont cependant le plus souvent en lien étroit avec la spécificité de l'institution et de son public et les tâches auxquelles sont confrontés ses formateurs/trices, comme par exemple: la formation avec des publics en difficulté; l'approche pédagogique ludique et interactive; les outils pour formateurs occasionnels; apprendre à apprendre; le schéma heuristique; l'évaluation de l'acquisition de connaissances et compétences; formation à la communication; différentes méthodes d'enseignement de la langue; les différents aspects de la problématique des migrations internationales, des relations interculturelles, dont la communication et l'enseignement aux personnes migrantes; l'alphabétisation, la méthode Silent Way de Gattegno; le bilan-portfolio de compétences, etc. Outre la participation à des formations formelles, séminaires, conférences, les activités de formation peuvent également revêtir d'autres formes, telles que des réunions pédagogiques régulières, un encadrement par un-e responsable pédagogique, des interventions, supervisions, analyses de pratique, groupes d'échanges de pratiques, etc.

Les institutions qui travaillent avec un grand nombre de bénévoles ont mis sur pied des formations spécifiques destinées à toute personne qui souhaite être formateur/trice bénévole en leur sein. A titre d'illustration, nous proposons un bref descriptif des formations proposées par quatre associations.

#### **4.3.1 UPCGe - Université populaire de Genève**

Depuis le début des années 90, les formateurs/trices bénévoles de l'UPCGe reçoivent une formation de base, qui s'est progressivement développée et structurée. A l'heure actuelle, l'engagement des nouveaux formateurs/trices bénévoles en langues comporte trois étapes :

- Un entretien avec la responsable pédagogique: avec présentation de l'association, de la philosophie et de la culture de l'UPCGe, et discussion sur les motivations du/de la candidat-e.
- La personne intéressée doit alors aller assister à un ou plusieurs cours donnés à l'UPCGe, et reprendre ensuite contact avec la responsable pédagogique si elle décide de vouloir devenir formateur/trice à l'UPCGe.
- La personne doit enfin, pour pouvoir être enseignant-e bénévole en langues, suivre la Formation pédagogique de base, d'une durée de 15 heures: Information générales (2h); Manuels, matériel à disposition (2h); Pédagogie de base: enseigner à des adultes I (6h: réflexions sur l'apprentissage, besoins/motivations/projets/ définition des objectifs, perception de l'information, apprentissage d'une langue étrangère, autonomie de l'apprenant, "contrat" avec les participants, formation continue des enseignants, contrat moral d'engagement des enseignants); Pédagogie de base: enseigner à des adultes II (3h: données et réflexions sur l'évaluation, atelier de travail sur le plan, l'organisation et les objectifs). S'y ajoute une séance de 2 heures en lien avec le domaine spécifique de formation.

La formation de base a touché une cinquantaine de nouveaux formateurs/trices bénévoles en 2003-2004, et autant en 2004-2005. Par la suite, les formateurs/trices sont invités à participer aux séminaires de formation continue proposés chaque année par l'UPCGe, voire par l'Association des UP Suisses ou d'autres organismes, sur différentes thématiques spécifiques, complétant ainsi progressivement leur formation. Des séances de bilan régulières ont aussi lieu entre formateur/trices d'un même domaine. Des visites de classe par les responsables pédagogiques, suivies d'un entretien personnalisé et d'un protocole d'évaluation, ont été introduites en 1997, à raison d'une quinzaine par année à l'époque et d'une quarantaine actuellement, soit environ 200 visites réalisées en 8 ans. Il s'agit dans ces visites autant d'accuser réception du travail et de l'implication des formateurs/trices que de les guider et leur permettre de s'améliorer, et de faire le lien avec la formation pédagogique. Enfin, les interventions sont vivement encouragées, et les formateurs/trices ont encore la possibilité de venir à une permanence tenue à leur intention quatre demi-journées par semaine par les responsables pédagogiques. L'UPCGe estime important de pouvoir continuer à proposer cette formation interne axée sur son public et sur ses spécificités.

#### **4.3.2 UOG - Université ouvrière de Genève**

L'UOG propose également des formations pédagogiques obligatoires pour ses nouveaux enseignant-e-s bénévoles, distinguant l'enseignement du français langue étrangère et l'enseignement en alphabétisation:

- Formation pour l'enseignement du français langue étrangère: 40 heures. Contenus: approche du public migrant et de ses particularités; introduction au français langue étrangère; présentation du matériel pédagogique; correction phonétique; initiation aux techniques d'animation; sensibilisation à l'hétérogénéité; réflexion sur la pratique pédagogique et l'évaluation. 55 formateurs/trices ont été formés en 2004.
- Formation pour l'enseignement en alphabétisation: 42 heures. Contenus: approche du public migrant et de ses particularités; introduction à l'enseignement en alphabétisation; méthode et matériel pédagogique; réflexion sur l'évaluation; ateliers: apprentissage du vocabulaire, pratique de la copie, correction immédiate, lecture à haute voix.

Les nouveaux formateurs/trices bénéficient ensuite d'un suivi individualisé par une responsable pédagogique et participent à 4 séances par semestre, dont 2 en lien avec les notions pédagogiques. Des formations continues sont également proposées par l'UOG, par exemple des séminaires d'initiation au programme d'enrichissement instrumental niveau I et II, de 27 heures chacun. Objectifs niveau I: se perfectionner dans sa pratique d'enseignement, de formation et d'accompagnement; déceler les blocages à l'apprentissage et y remédier; repérer les fonctions cognitives utiles à une tâche. Objectifs niveau II: présenter les activités pédagogiques de façon adaptée à la logique cognitive de l'apprenant; utiliser la carte cognitive; définir le rôle du médiateur; évaluer une médiation.

### 4.3.3 Association Français en jeu

La procédure d'engagement des formateurs/trices bénévoles à Français en Jeu comporte un entretien individuel d'une heure et demie à deux heures, qui permet de tester le profil des candidat-e-s et de leur exposer la mission, les statuts, les activités, l'organigramme, etc. de l'association. A l'issue de cet entretien, il est décidé de part et d'autre d'un engagement du/de la candidat-e, et un contrat est signé où la personne s'engage:

- à suivre la formation initiale
- à donner un cours pendant une année (au minimum) avec un suivi pédagogique et en assistant aux diverses séances proposées dans le cadre de la formation continue

A l'issue du parcours de formation, le but est que les formateurs/trices soient capables de mettre en œuvre une approche spécifique aux adultes immigrés. Les objectifs annoncés de la formation sont les suivants:

- avoir les connaissances indispensables en matière de didactique du français langue étrangère, de pédagogie des adultes, de politique d'immigration dans notre pays;
- être capable de mettre en œuvre les options pédagogiques de Français en Jeu;
- être capable de prendre en compte les savoirs, la langue, la culture des immigrés;
- connaître les conditions de vie des immigrés; être capable d'identifier leurs besoins, leurs attentes;
- être capable de réfléchir par rapport à sa pratique; d'échanger questions et expériences et de trouver ensemble des solutions;
- être capable de préparer un cours; d'élaborer un programme en fixant des objectifs correspondant aux participants et au groupe;
- être capable d'évaluer les connaissances et les acquisitions des participants et du groupe;
- être capable de choisir des supports, des activités et des techniques en fonction du groupe et des objectifs visés;
- savoir animer un groupe.

La structure de la formation de base comprend trois pôles:

- La formation initiale:

Cette formation est donnée avant même que la/le futur(e) formatrice/teur soit en charge d'un cours. Elle comprend 36 heures de cours collectifs répartis sur 8 journées, et 2 heures d'entretien individuel. Des travaux personnels (équivalant à environ 10 heures de préparations diverses) sont exigés. Des stages sont organisés pour les personnes qui n'ont pas d'expérience de l'enseignement. Ils ont lieu dans des cours donnés par des professionnel(le)s expérimenté(e)s.

- La mise en pratique de la prise en charge d'un groupe, avec suivi:

Sitôt la formation initiale terminée, un groupe est proposé à la formatrice/au formateur, qui bénéficiera d'un soutien pédagogique apporté par plusieurs personnes:

- un suivi au niveau choix des objectifs, des thèmes, construction du programme, par la responsable de formation;
- un appui donné par des enseignantes expérimentées, en ce qui concerne l'application de méthodes particulières: atelier ECLER, la VILLE EN JEU, A VOUS DE JOUER, par exemple;
- un appui donné par une spécialiste du matériel pédagogique en ce qui concerne le choix du matériel en fonction du groupe d'apprenants, la connaissance de la bibliothèque et de ses ressources (plus d'une centaine d'ouvrages sont à disposition des formateurs/trices: méthodes et ouvrages en français langue étrangère, mais aussi ouvrages concernant la didactique du français la pédagogie des adultes, l'immigration, l'intégration, l'interculturalité);
- un appui donné par la responsable de la gestion des cours en ce qui concerne la gestion et l'animation du groupe.

La formatrice/le formateur suivra ce groupe dans son apprentissage pendant une année (équivalant à 80 heures de cours donnés).

- La formation continue pendant la première année de cours

Cette formation continue est proposée à tous les bénévoles. Elle a cependant un caractère en principe obligatoire pendant la première année d'enseignement. Elle consiste en:

- Quatre ateliers (de 4 heures chacun), sur des sujets fondamentaux: la grammaire dans l'enseignement; les techniques d'animation d'un groupe; les pratiques d'écriture, etc.
- Six séances d'échange et de présentation (de 2 heures chacune) sur les pratiques, sur le matériel, ou sur tout autre point central, proposées par la responsable de la formation des enseignants, par des formateurs/trices expérimenté-e-s de l'association ou par des intervenants extérieurs.

Une attestation est délivrée aux formateurs/trices qui ont suivi toutes les étapes de la formation de base.

#### 4.3.4 Association Lire et Ecrire - Suisse romande

Les futurs formateurs/trices de l'Association Lire et Ecrire - Suisse romande doivent eux aussi effectuer un parcours de formation (module de base). L'objectif général de la formation est d'amener les futurs formateurs/trices à développer ou consolider les compétences nécessaires afin qu'ils soient capables d'animer un cours avec des adultes en situation d'illettrisme. L'accent est mis sur l'aspect pratique de la formation. Les cours reprennent l'expérience vécue durant les stages et donnent des instruments pour l'analyser et la renforcer. Ce cursus comporte différents pôles

- une formation de formateur et formatrices pour adultes en situation l'illettrisme d'une durée de 7 jours (soit 45,5h), visant à développer les compétences des futurs formateurs sur les plans suivants:
  - Niveau d'animation (qui est qui? la relation): définition de l'écoute, du rôle du formateur, incidence du parcours du formateur, relation formateur-apprenant, travail sur les représentations, caractéristiques et public concerné, évaluation des besoins des apprenants...
  - Niveau pédagogique (comment faire? les stratégies): l'apprenant au centre de l'apprentissage, écriture ou lecture, la question du sens et des objectifs, stratégies d'apprentissage, rôle du langage, mesure de la progression, suivi de l'apprentissage, statut de l'erreur, étapes de la formation...
  - Niveau méthodologique (avec quoi? les outils): gestion du temps du cours, planification, imprévus, outils, hétérogénéité du groupe, activité adaptée à l'apprenant, techniques et supports utilisés...

Tout au long de la formation, des espaces sont accordés pour les échanges de questions et d'expériences entre les futurs formateurs et ce, en particulier à propos des stages effectués. Des intervenants extérieurs ou formateurs expérimentés ponctuent par leur apport le temps de formation.

- un stage d'observation dans un cours, soit 3 séances de 2 heures au minimum
- un stage de co-animation dans un cours, soit 6 séances de 2 heures au minimum
- la rédaction d'un rapport de stage (validé par le responsable de la formation de base)
- la rédaction d'un rapport sur son propre processus d'apprentissage
- une évaluation du dispositif d'apprentissage

Une attestation est remise à toutes les personnes qui ont suivi la formation de manière régulière (au moins 6 séances sur 7), participé aux 9 séances de stages et remis un rapport de stage ainsi que leur évaluation finale de la formation. En sus, à la fin de la formation, un avis est émis (par trois parties: responsable de la formation, responsable de stage, responsable des entretiens de la section) sur la habilitation à prendre en charge une action de formation au sein de l'Association Lire et Ecrire; le participant reçoit un document l'informant de la décision prise. Cette formation de base en est actuellement à sa 26<sup>e</sup> volée, et 396 formateurs/trices ont été formés depuis 1990.

Après la formation de base, chaque formateur/trice a également l'obligation de suivre 6 séances de supervision/analyse de pratique en l'espace de 2 ans. Ces séances sont organisées par les sections. Lire et Ecrire propose en outre chaque année 3 à 5 jours de formation continue interne à l'Association, sur la base des besoins exprimés par les formateurs/trices (la méthode ECLER par exemple) et propose aussi un éventail de formations organisées à l'extérieur de l'Association. Les formateurs/trices choisissent les formations les plus appropriées par rapport à leurs besoins (au minimum 2 jours de formation continue en l'espace de 2 ans).

#### 4.4 Appréciation des formations de formateur/trices existantes (cert. FSEA1, brevet...)

Interrogées sur leur appréciation de l'adéquation entre les formations "généralistes" de formateurs/trices existantes (notamment certificat FSEA1 et brevet fédéral) et les besoins spécifiques de leurs formatrices et formateurs, plus du tiers des institutions ne se sont pas prononcées. Parmi les deux autres tiers, une très grande majorité juge cette adéquation satisfaisante.

**Tableau 9: Adéquation entre formations de formateurs/trices existantes et besoins spécifiques**

Très satisfaisante	Satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Insatisfaisante
13 %	78 %	3 %	6 %

Principaux points forts des formations de formateurs/trices "généralistes" existantes relevés par rapport aux besoins des institutions impliquées dans la formation de base des adultes:

- Elles donnent des outils de base et permettent une sensibilisation à la formation des adultes, une initiation à une méthodologie spécifique; l'apprentissage d'une pédagogie interactive et participative et une introduction à l'évaluation;
- Elles permettent une recherche de nouveaux outils pédagogiques, un approfondissement des outils et des méthodes dans le champs de la formation d'adultes, l'acquisition d'un savoir-faire à travers des outils pratiques dans le face à face pédagogique;
- Elles permettent de développer des compétences dans l'élaboration, la construction et l'animation d'un programme de formation, la gestion de la dynamique d'une groupe en formation;
- Elles incitent à une remise en question, une réflexion sur sa pratique de formateur/trice et ses propres compétences, développent un esprit critique, permettent de voir qu'il existe différentes méthodes, d'ouvrir les yeux sur d'autres approches et sur d'autres types de formations de formateurs que la formation interne donnée dans l'institution;
- Elles favorisent des échanges avec des personnes œuvrant dans d'autres champs d'application de la formation d'adultes, avec des formateurs de secteurs différents, et le développement d'un langage commun entre formateurs/trices;
- Elles offrent l'intérêt d'une structure modulaire, et sont certifiantes.

Ces formations sont toutefois complémentaires aux formations internes, et un certain nombre de points faibles et de lacunes sont également évoqués par rapport aux besoins des institutions concernées, notamment:

- Découvertes d'approches pédagogiques peu adaptées à des publics non scolaires, peu de connaissance de la formation aux personnes peu ou pas scolarisées, ou qui ont connu une scolarité difficile;
- Réflexion peu développée, au-delà des stricts besoins langagiers ou professionnels, sur le sens propre à chaque apprenant d'entamer une formation continue;
- Manque de formation dans les domaines spécifiques de la formation de base des adultes, la problématique de l'illettrisme, le processus d'appropriation de la lecture et de l'écriture, l'alphabétisation; manque d'apports concernant la didactique de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'enseignement en alphabétisation; pas ou peu de sensibilisation à la problématique des migrants et de l'enseignement dans un contexte interculturel; pas ou peu d'éléments concernant l'insertion professionnelle;
- Pas ou peu d'échanges entre pairs dans le domaine spécifique de la formation de base des adultes; pas ou peu d'apports de praticiens qui œuvrent dans le domaine de la formation de base;
- Pas d'accompagnement suivi dans la pratique spécifique (stages accompagnés); manque de supervision, d'analyse des pratiques en formation de base des adultes;
- Formations peu adaptées ou pas axées sur le type de formateurs/trices actifs dans certaines institutions, car elles ne traitent pas des spécificités de la formation de base des adultes; les bénévoles sont ainsi "parachutés" et se sentent parfois gênés et perdus; difficulté de se trouver avec des personnes de multiples horizons, et peu centrés "didactique français langue étrangère" ou "public migrant peu ou pas qualifié";
- Formations souvent trop onéreuses pour les formateurs bénévoles "occasionnels";
- La formation au certificat FSEA1 n'apporte pas de valeur ajoutée conséquente aux formateurs/trices très expérimentés;
- Absence d'un concept intégré entre formation de base et formation continue des formateurs/trices;

Les institutions ont ainsi énuméré un certain nombre de besoins spécifiques par rapport à la formation de leurs formatrices et formateurs:

- Développement de cours plus particulièrement destinés à des formateurs bénévoles travaillant avec un public faiblement scolarisé; proposer d'autres méthodes pédagogiques, d'autres outils;
- Formations développant la connaissance de la formation aux personnes peu scolarisées, l'aptitude à s'adapter à des apprenants peu formés avec des capacités d'apprentissage différentes, les connaissances générales liées aux problématiques des parcours de vie, le volet sociologique lié à la problématique de la population visée; apprendre à faire face à l'hétérogénéité; à mettre un accent sur la confiance en soi des participant-e-s;
- Couvrir les lacunes concernant l'enseignement en alphabétisation et l'enseignement de l'oral débutant;
- Formation plus spécifique concernant les problématiques des migrants et l'interculturalité dans le cadre de la formation;
- Echanges avec des personnes confrontées aux mêmes publics, réflexion sur sa pratique de formateur/trice avec ces publics spécifiques;
- Avoir des offres de formation de formateur/trice très bon marché;

- Reconnaissance et subventionnement par les autorités de formations internes. *"Actuellement ni la formation de base, ni la formation continue ne sont subventionnées et leur réalisation repose sur l'obtention (aléatoire!) de dons de privés. Une enquête sur les bases légales d'un financement de la formation des formateurs dispensant des cours dans les domaines des savoirs de base devrait être réalisée"*.

Des articulations entre les formations "généralistes" existantes et la formation spécifique des formatrices et formateurs des domaines de l'illettrisme et de la formation de base des adultes sont donc souhaitées, pour autant qu'elles offrent une réelle plus-value pour les formateurs/trices. Elles doivent être complémentaires et permettre d'aborder des thématiques plus spécifiques qui ne pourraient être offertes dans les formations dites "généralistes", qui présentent une vision trop globale de la formation. L'enseignement avec des personnes peu scolarisées, en situation de précarité socio-professionnelle, d'illettrisme, d'alphabétisation, des migrants etc. pourraient faire l'objet de modules spécifiques.

Les articulations souhaitées portent également sur des possibilités de reconnaissance de formations internes dans le cadre du système général de formation de formateurs/trices, afin de permettre aux formateurs/trices qui le souhaitent d'obtenir une certification (niveau FSEA1) sur la base des formations de base et continues suivies. *"Par exemple à travers une validation partielle de la formation de base (validation institutionnelle) et un descriptif des modules manquants ce qui permettrait aux formateurs/trices d'accéder plus facilement à la certification FSEA1"*. Pour d'autres, l'articulation pourrait se faire au niveau même de la formation conduisant au certificat FSEA1, en regroupant des personnes en situation d'enseignement à des publics adultes défavorisés, permettant ainsi des échanges d'outils et de pratiques, et qui pourrait déboucher sur un titre tel que "Certificat FSEA1 didactique FLE" par exemple.

#### 4.5 Professionnalisation des formatrices et formateurs

La question du positionnement des institutions face à la professionnalisation (à travers une formation certifiante) des formateurs/trices impliqués dans les domaines lire et écrire et formation de base des adultes suscite différents avis.

Pour les uns, une professionnalisation serait positive, comme reconnaissance officielle d'un nouveau métier qui exige un niveau pédagogique/andragogique sans cesse maintenu par un développement des connaissances, des expériences, des échanges. Par ailleurs, *"la professionnalisation est capitale, car elle est une valeur sûre de qualité pour le consommateur de ces prestations et permet une reconnaissance (par le financeur, par le politique et par le milieu) de notre professionnalisme et expertise en la matière par ceux-ci"*. Certains iraient même jusqu'à la rendre obligatoire.

D'autres reconnaissent l'importance de la formation des formateurs/trices. *"Les formateurs et formatrices qui travaillent avec nos publics (peu qualifiés et en difficulté d'insertion) doivent avoir d'excellentes compétences relationnelles dans le face à face pédagogique"*. Aussi ont-ils le souci de la formation de base et continue de leurs formateurs/trices; *"en effet, le travail avec un public fragilisé et ayant souvent eu une expérience d'échec scolaire exige une formation de base et continue spécifique"*. En ce sens, une professionnalisation à travers une certification serait positive, parce qu'elle *"donne l'obligation de former les gens, et de s'assurer qu'ils ont les outils et les compétences de faire ce qu'on leur demande. Mais est-ce que c'est vraiment le certificat FSEA1 qui correspond à ce qu'on fait?"* Par ailleurs, *"toute formation, quelle qu'elle soit, permet à un "bon" formateur de devenir meilleur, mais pas à un "mauvais" de devenir bon..."*.

Les institutions qui travaillent beaucoup avec des formateurs/trices bénévoles ont dans l'ensemble un avis plus pondéré. *"La plupart des formations de base sont organisées actuellement en Suisse romande par des associations, capables de garantir un travail de proximité. Ces associations travaillent en grande partie avec des formateurs occasionnels et bénévoles. Ce tissu associatif risquerait d'être détruit si les subventions aux institutions devaient être liées à une exigence de professionnalisation"*. Une professionnalisation paraît *"indispensable pour des formateurs/trices qui sont impliqués de nombreuses heures par semaine et doivent répondre à des demandes spécifiques. Mais les formations internes répondent aux objectifs et compétences nécessaires pour donner 150h de cours par année au maximum"*. En effet, *"la question de la formation à exiger de ses formateurs est à mettre en relation avec leur situation, qui se caractérise par le fait que la plupart des formateurs sont occasionnels (2h de cours par semaine) et qu'une partie d'entre eux travaillent bénévolement. Les exigences de formation demandées dans le cadre de la certification eduQua nous paraissent acceptables,"* à savoir un niveau de qualification au moins équivalent au certificat FSEA1 pour les formateurs/trices donnant plus de 150h de cours par année, et un encadrement par un-e responsable pédagogique compétent et qualifié pour les autres.

La problématique de la professionnalisation du bénévolat soulève des questions de fond, voire une remise en cause de la philosophie et des valeurs chères à certaines institutions, telles que savoirs partagés, échanges, basés sur une certaine forme de militantisme. *"La motivation des bénévoles est un moteur magnifique qui représente des ressources magiques. Une professionnalisation, à travers une*

démarche formelle de certification, serait une remise en question assez forte de la philosophie de base". Et un facteur dissuasif pour nombre de bénévoles qui viennent sur leur temps personnel. "S'il y a obligation de certification, alors les gens ne viennent pas avec les mêmes motivations; à vouloir trop professionnaliser, on risque d'obtenir l'inverse de ce qui est attendu, et de perdre des tas de gens". La situation des bénévoles, et notamment leur âge, un certain nombre étant à la retraite ou en pré-retraite, doit également être prise en compte, y compris au niveau de leur motivation.

Il s'agit dès lors de trouver un juste milieu entre trop et trop peu de professionnalisation, et "d'éviter une disqualification des personnes très expérimentées, mais sans certification". La professionnalisation apparaît certes comme un atout, mais n'est pas indispensable. Par contre "une formation sur la problématique du public visé est souhaitable", et d'aucuns privilégieraient un système de suivi et d'accompagnement des formateurs/trices tel qu'il est pratiqué à la suite des formations internes. Et si la formation est indispensable, "il est aussi indispensable de clarifier et faciliter les conditions et processus de reconnaissance et validation des acquis", la reconnaissance externe des formations spécifiques données à l'interne, donc de créer des possibilités d'équivalence ou de passerelles par rapport aux formations certifiantes existantes. Et d'éviter qu'une professionnalisation ne débouche sur "la création d'un marché captif pour la FSEA".

La question du financement d'une formation professionnalisante est soulevée par nombre d'institutions, y compris des organismes d'Etat: "Une professionnalisation sera positive dans ce domaine en général. En ce qui concerne notre domaine d'activité, une professionnalisation trop poussée apportera également des coûts supplémentaires qui pourraient inciter à diminuer fortement l'offre actuelle. Donc une professionnalisation sans augmenter sensiblement les coûts de nos programmes actuels serait parfaite". Elle inquiète d'autant plus les associations qui travaillent surtout avec des formateurs/trices bénévoles, tant au niveau des coûts de la formation que des ressources nécessaires pour engager des formateurs/trices qualifiés: "les prix des formations menant actuellement à des certifications sont inaccessibles pour des formateurs occasionnels bénévoles"; "au niveau professionnalisation, il faut prendre en compte l'aspect financier, pour des bénévoles qui donnent tout gratuitement, et permettent ainsi de proposer des formations quasi gratuites"; "très positif tant que cela ne devient pas obligatoire pour les institutions qui recherchent un financement"; "très bien! encore faut-il obtenir les moyens financiers nécessaires pour pouvoir rétribuer ce personnel formé"; "cette démarche est intéressante et pertinente à la condition que les institutions qui nécessitent ce personnel qualifié disposent de suffisamment de subventions et de ressources pour en profiter". L'absence de financements suffisants, très largement évoquée dans les réponses au questionnaire, interpelle vivement sur la reconnaissance faite par les pouvoirs publics du rôle social que jouent, dans le contexte socio-économique actuel, les institutions engagées dans la formation de base des adultes, et de l'impact des formations offertes par ces institutions en termes d'intégration et d'accès à la formation de base pour des publics souvent fortement précarisés.

## 5 Conclusion

### 5.1 Synthèse

Invitées à évaluer globalement la situation des mesures existant dans les domaines "lire et écrire" et "formation de base des adultes" dans leur région/canton sur une échelle de valeur, une dizaine d'institutions ne se sont pas prononcées, jugeant la tâche trop difficile face à la diversité des situations: *"Comment répondre à cette question? Il y a des publics concernés par la formation de base des adultes, des institutions avec leur mode de fonctionnement et de financement, etc. ..."*.

**Tableau 10: Evaluation globale de la situation en Suisse romande (moyennes)**

1 = tout à fait insatisfaisant / nécessité de mesures urgentes

2 = plutôt insatisfaisant / devrait être amélioré

3 = satisfaisant / améliorations souhaitables, mais pas urgentes

4 = bien à très bien / pas de besoins de développements

	1	2	3	4
Nombre de cours proposés par rapport aux besoins identifiés		2,35		
Nombre d'institutions qui proposent des cours		2,88		
Collaboration entre les institutions de formation		2,63		
Qualité des cours offerts		2,80		
Nombre de formatrices et formateurs qualifiés disponibles		2,87		
Possibilités de formation de base pour les formatrices/teurs		2,46		
Possibilités de formation continue pour les formatrices/teurs		2,29		
Soutiens financiers par les pouvoirs publics	1,95			

Pour les 15 institutions qui se sont prononcées, la situation n'apparaît pas très réjouissante: plutôt insatisfaisante dans l'ensemble, particulièrement en ce qui concerne les soutiens financiers accordés par les pouvoirs publics. *"Il reste beaucoup à faire pour la formation élémentaire des adultes qui ont peu de ressources"*. Il convient toutefois de relever l'exception que représente la commune de Lausanne, à travers son option politique de financement des activités de la CIFEA, dans une logique de délégation aux cinq associations qui la constituent des tâches liées à la formation élémentaire des adultes lausannois en situation de précarité.

Les données récoltées auprès des 25 institutions qui ont répondu au questionnaire permettent de se faire une bonne représentation du paysage des mesures de formation existant en Suisse romande dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme et de la formation de base des adultes. Ces mesures de formation sont assumées principalement par des associations ou organismes à but non lucratif. L'ampleur de ces actions de formation est à relever, puisqu'on a recensé rien que pour les 25 institutions concernées plus de 150 cours "lire et écrire", soit plus de 10'000 heures de cours, donnés à près de 1'500 personnes en situation d'illettrisme, et près de 500 cours de "formation de base", soit presque 60'000 heures de cours, donnés à près de 8'000 participant-e-s. Les diverses offres de formation visent toutes, avec des accents et des approches spécifiques liés à leurs publics cibles respectifs, à faciliter l'insertion sociale, culturelle et/ou professionnelle de populations le plus souvent fortement précarisées. Le financement des institutions concernées dépend essentiellement de la prise en charge, partielle ou totale, des frais de formation par des organismes officiels (ORP, services sociaux...) et des subventions qui leur sont accordées. Les dons et cotisations des membres des associations constituent également près du cinquième du financement. La participation financière des participant-e-s aux formations est par contre réduite au minimum, conditions d'accès pour eux à ces offres de formation, étant donné leur situation socio-économique souvent extrêmement précaire. On doit enfin insister sur le fait que le bénévolat représente une ressource très importante pour nombre d'associations, à travers les prestations gratuites fournies par les formateurs/trices bénévoles.

Les populations qui suivent ces formations sont composées, globalement, de 85% de non autochtones et de 75% de femmes, de personnes souvent faiblement voire pas scolarisées, et dont plus de 60% sont sans emploi. Les formations proposées touchent donc surtout des immigrant-e-s, principalement des

femmes, n'ayant pas d'accès ou des possibilités d'accès limitées aux offres privées ou aux autres offres publiques existantes en raison de leurs ressources financières, de leur situation professionnelle ou familiale, mais aussi du fait que ces offres sont le plus souvent inappropriées par rapport à des publics fréquemment pas ou peu scolarisés, et ne maîtrisant pas la langue française.

Les formations sont assurées par plus de 850 formateurs/trices, dont les trois quarts sont des femmes, une grande majorité (70%) des bénévoles, et à peine 15% des "non occasionnels" au sens d'eduQua (donnant plus de 150h de cours par année). Si un peu moins de 15% des formateurs/trices seulement sont au bénéfice d'une certification dans le domaine de la formation d'adultes, et 20% un diplôme d'enseignant primaire ou secondaire ou d'une autre formation pédagogique, ils sont très peu, moins de 3%, à n'avoir suivi aucune formation pédagogique. En effet, la plupart des institutions proposent des formations internes de base ou continues, liées aux spécificités de l'institution, à leurs formateurs/trices. Ces formations pédagogiques de base, qui sont d'ailleurs le plus souvent un passage obligé pour les formateurs/trices bénévoles, durent de 15 heures à 45 heures, sont structurées, sérieuses, et portent autant sur les bases de la pédagogie d'adultes que sur des aspects spécifiques liés aux caractéristiques des publics auquel seront confrontés les formateur/trices. Elles sont par ailleurs en général suivies d'un encadrement, sous diverses formes, des nouveaux formateurs/trices dans leur pratique, et de formations continues régulières proposées en fonction des besoins des formateurs/trices qui émergent au fil du temps.

Les formations certifiantes qui existent (certificat FSEA1, brevet fédéral notamment) sont dans l'ensemble considérées comme une bonne base pour des formateurs/trices d'adultes non occasionnels, mais aussi comme trop généralistes, et ne peuvent donc être que complémentaires aux formations internes, qui abordent des aspects pédagogiques et des problématiques spécifiques aux différents publics visés dans la formation de base des adultes.

Enfin, la professionnalisation des formateurs/trices est jugée plutôt positivement par rapport à des formateurs/trices non occasionnels, mais suscite de nombreuses interrogations par rapport aux formateurs/trices bénévoles occasionnels: remise en question de la philosophie sous-jacente au bénévolat, situation et motivation des bénévoles, coûts et financements de la formation, problème de la reconnaissance des formations internes spécifiques et du rôle social des institutions de formation, etc.

## 5.2 Recommandations

Cet état des lieux des structures et moyens mis en œuvre actuellement en Suisse romande dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et de la formation de base des adultes, et tout particulièrement de la situation de la formation des formateurs/trices travaillant avec ces publics, a permis d'identifier quelques éléments-clés qui nous amènent, en guise de conclusion, à formuler huit recommandations concernant principalement la formation des formateurs/trices.

- 1) Si les enquêtes réalisées en Suisse alémanique par la FSEA ont montré qu'il n'existe pas outre-Sarine de formations spécifiques destinées aux formateurs/trices concernés (à l'exception de quelques formations destinées aux enseignants d'allemand langue étrangère), la situation est fort différente en Suisse romande: la plupart des institutions impliquées dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes proposent de longue date des formations de base et/ou continues spécifiques à leurs formateurs/trices. Il sera dès lors indispensable que les instances concernées tiennent compte, tant pour les projets qui seront conduits au niveau national que pour les décisions qui seront le cas échéant prises quant à la professionnalisation de ces formateurs/trices, des différences entre les contextes socio-économiques et culturels de ces deux régions linguistiques, et notamment de tout ce qui existe déjà en Suisse romande. **Tout en veillant à une coordination au niveau national des mesures prises, des solutions appropriées respectivement pour chacune des régions linguistiques devraient donc être trouvées.**
- 2) En ce qui concerne leur profil de compétences, les formateurs/trices impliqués dans les formations avec des personnes en situation d'illettrisme et dans la formation de base des adultes partagent avec les formateurs/trices d'adulte en général un certain nombre de compétences de base propres à la formation d'adultes. Leur activité requiert toutefois également d'autres compétences liées aux caractéristiques de leurs publics: d'une part des compétences communes similaires nécessaires pour travailler avec des populations faiblement scolarisées, faiblement qualifiées, en situation de précarité sociale, culturelle et économique; d'autre part des compétences propres spécifiques liées aux caractéristiques de leurs publics respectifs (illettrisme, alphabétisation, non francophones, migrants, sans-papiers, femmes, etc.). **La réflexion sur une formation destinée à ces formateurs/trices devrait donc impérativement tenir compte de ces trois niveaux, afin de répondre de manière différenciée aux besoins identifiés<sup>6</sup>.**
- 3) Les formateurs/trices non occasionnels disposent en général déjà, en Suisse romande, et d'une qualification de formateur/trice d'adultes, et d'une formation spécialisée dans leur domaine spécifique d'intervention. Une "professionnalisation" viserait donc en premier lieu la très grande majorité de formateurs qui sont bénévoles et/ou occasionnels, motivés à donner de leur temps et à partager leur savoir, leurs compétences, à accompagner des personnes en situation de précarité. Sans eux, dans les conditions actuelles, la formation de base des adultes ne pourrait exister avec l'ampleur qu'on lui connaît. Or une professionnalisation "forcée" qui ne tiendrait pas compte de la philosophie et de l'esprit sous-jacents au bénévolat conduirait vraisemblablement à une destruction du tissu associatif et, partant, du bénévolat, ainsi qu'à une diminution substantielle des mesures de formation offertes. **La mise en place d'une éventuelle professionnalisation des formateurs/trices engagés dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes en Suisse romande ne pourra faire l'impasse sur une réflexion approfondie sur le rôle des bénévoles et les impacts des décisions qui pourraient être prises.**
- 4) Parfaitement conscientes que le travail avec des publics faiblement scolarisés et en difficulté d'insertion nécessite des compétences pédagogiques particulières, les institutions qui travaillent avec la plupart des formateurs/trices bénévoles ont toutes mis sur pied depuis de nombreuses années des formations ad hoc à leur intention, ainsi qu'un suivi pédagogique de leur activité. Ces formateurs/trices ne sont certes pas "certifiés", mais pas non-formés ni non-compétents. **Il serait donc indispensable de réfléchir à des modalités simplifiées de reconnaissance et validation des formations internes initiales et continues suivies, ainsi que des acquis de l'expérience comme formateur/trice, et à l'articulation, voire à une équivalence possible entre ces formations et expériences et une qualification telle que le certificat FSEA1.**

---

<sup>6</sup> On peut encore mentionner qu'à côté de la formation des formateurs/trices des publics faiblement scolarisés il serait judicieux de réfléchir simultanément à une formation des agents de l'éducation non formelle en charge d'activités socio-culturelles avec intention éducative (ou de stages) fréquemment organisées dans les institutions concernées dans cette enquête. Une formation de ce type, réalisée avec des agents de quelques institutions romandes, alémaniques et tessinoises, a été réalisée en 2005 par la FDEP dans le cadre du projet européen MAPA.

- 5) Ces institutions ont accumulé des expériences et acquis des compétences par rapport à l'identification de leurs besoins spécifiques et de ceux de leurs formateurs/trices, et à la mise en place de formations ou d'autres mesures pour répondre à ces besoins. **Ce savoir-faire qui s'est constitué progressivement doit pouvoir être mis à contribution et ces institutions impliquées dans un groupe de travail qui serait chargé de conduire une réflexion sur la pertinence et les conditions d'une professionnalisation des formateurs/trices actifs dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes, en tenant compte de la diversité de ce qui existe déjà en Suisse romande.** Plusieurs pistes devraient pouvoir être explorées. Parmi les questions et pistes possibles, on peut relever notamment: amener les formations existantes à une certification; prévoir un complément de formation entre ce qui existe et les exigences du certificat FSEA1; mais le certificat FSEA1 correspond-il réellement aux besoins?; maintien des différents systèmes actuels (formation de base, encadrement des formateurs/trices et formations continues régulières); envisager une certification de formateur bénévole; définir un concept de formation souple et modulable, qui permette de répondre à la diversité des besoins selon les spécificités des institutions; développer des synergies entre les différentes formations déjà offertes; définir le(s) profil(s) de compétences visé(s), en tenant compte des trois niveaux évoqués dans la seconde recommandation, etc.
- 6) Les institutions actives en Suisse romande dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes jouent un rôle social prépondérant en donnant accès à une formation de base, quasi gratuitement, à des publics faiblement qualifiés, en difficulté d'insertion et en situation de précarité, et pour lesquels les autres offres publiques ou privées se révèlent inappropriées. Ces institutions, pour la plupart avec un statut d'association, répondent ainsi à des besoins sociaux urgents et majeurs dans le contexte socio-économique actuel; les pouvoirs publics reconnaissent en partie l'impact de leur action, à travers les subventions accordées. Les institutions sont malgré tout confrontées à des difficultés importantes, au niveau financier certes, mais aussi en ce qui concerne la confiance qui leur est accordée et la reconnaissance de leurs spécificités, de leurs modes de fonctionnement jugés parfois trop informels ou trop différents des cadres établis. Et pourtant, ce sont bien ces spécificités qui leur permettent de répondre de manière adéquate et pertinente aux besoins des publics en difficultés, et de contribuer ainsi à leur insertion. **Il serait donc souhaitable d'encourager la Confédération et les cantons à reconnaître explicitement le rôle majeur de ces institutions dans leur politique d'intégration socio-économique, professionnelle et culturelle tant des migrants que des autochtones en situation de précarité, à reconnaître leur spécificité et leur différence par rapport aux institutions de formation publiques et privées traditionnelles, et à concrétiser cette reconnaissance par des mesures appropriées (appuis logistiques, financiers, etc.).**
- 7) En cohérence avec la situation de précarité fréquente des participant-es aux formations, il est nécessaire de maintenir et développer les mécanismes de subventionnement pour des institutions de formation qui remplissent un rôle social primordial, et sont pour la plupart des associations à but non lucratif dépendant de l'appui des instances publiques. Mais la reconnaissance du rôle social des institutions engagées dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes implique aussi une reconnaissance des mesures prises pour la formation de leurs formateurs/trices. La plupart de ces derniers sont des bénévoles, et leur engagement permet à la société d'économiser des centaines de milliers de francs, tant par le travail fourni que par les impacts des formations dispensées sur les finances publiques. Or actuellement ni la formation de base, ni la formation continue de ces formateur/trices ne sont subventionnées. **Il y aurait donc lieu d'institutionnaliser le subventionnement de ces formations (comme le sont par exemple les formations de l'ISFPF pour les enseignants des écoles professionnelles) et, pour cela, de réaliser une recherche sur les bases légales, aux niveaux de la Confédération et des cantons, d'un financement de la formation des formateurs/trices actifs dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation de base des adultes.**
- 8) Enfin, compte tenu de l'expérience cumulée par les associations en matière de formation de leurs formateurs/trices, **il est indispensable que ces associations soient étroitement associées à la suite de la réflexion concernant la définition de mesures prioritaires à prendre dans ce domaine, ainsi qu'aux démarches qui seront entreprises sur la base de cet état des lieux.**